

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.
Hormis pour la question III.1 toutes les délibérations qui suivent ont été adoptées à l'unanimité.

II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX

II.1. Bâtiment technique de la Ménardière – Avant-projet et dépôt de Permis de Construire

Le 8 février 2021, le conseil municipal a approuvé les grandes lignes du projet de construction d'un bâtiment technique à la Ménardière. Par la même occasion, l'assemblée délibérante a approuvé le plan de financement de l'opération et sollicité une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Les services de l'Etat ont depuis, le 15/7/2021, notifié l'octroi d'une aide d'un montant de 71 211,88 €.

L'équilibre financier étant obtenu, la commune s'est rapprochée de l'architecte pour l'établissement de l'avant-projet définitif préalable à l'élaboration du dossier de permis de construire.

Les grandes lignes du projet architectural, dont l'estimation des travaux s'élève à 238 600 € HT, sont les suivantes : bâtiment à ossature bois d'une dimension extérieure 18,67 x 11,72m, la surface utile de 200,32m² comprend un bureau (12,21 m²), un rangement (0,58 m²), un espace de stockage (183,42 m²) et un vestiaire (4,15m²), l'accès principal du bâtiment sera composé d'une porte sectionnelle électrique de 4 x 4m complétée par une porte vitrée pour le bureau et une porte issue de secours, la couverture en bac acier est orientée et techniquement prévue pour recevoir les panneaux photovoltaïques, les eaux pluviales seront récupérées à la parcelle, le terrain sera protégé par une clôture, de 2 mètres de hauteur, à mailles rectangulaires en périphérie de la parcelle avec portail d'entrée coulissant manuel sur semelle béton.

Monsieur le maire est autorisé à déposer le permis de construire du projet approuvé. L'avis d'appel public à la concurrence sera publié le 19 octobre au plus tard.

II.2. Cimetière – Décision de reprise de concessions abandonnées

Le déroulement de la procédure de reprise de concession à l'état d'abandon dans le cimetière communal arrive à son terme. Le premier constat d'abandon a été dressé, sous forme de procès-verbal, sur place le 7 février 2018. Il a ensuite été notifié aux concessionnaires et ayant-droits puis a fait l'objet d'un affichage réglementaire. 3 ans après l'ultime période d'affichage un nouveau Procès-Verbal a été établi. Ne sont recensées en état d'abandon que les concessions qui n'ont pas fait l'objet d'un acte d'entretien.

Le conseil municipal décide des reprises de concessions et autorise le maire à prendre un arrêté prononçant la reprise qui sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa notification.

II.3. Presbytère – Location du logement du 1er étage

L'appartement du 1^{er} étage du Presbytère est loué au 1^{er} septembre 2021 à une nouvelle locataire pour un montant de 490,08 €. Ce loyer mensuel révisable au début de chaque année civile par application de l'indice de référence des loyers, valeur moyenne de l'indice du 3^{ème} trimestre.

III. URBANISME – VOIRIE – ENVIRONNEMENT

III.1. Approbation du programme de logements PODELIHA et cession du terrain

En mai 2021, le conseil municipal a décidé de céder à la société PODELIHA un terrain nu d'une superficie géographique de 3 740 m² dans le but de pouvoir y implanter un ensemble immobilier de 15 logements à loyer modéré.

La société PODELIHA après consultation a décidé de retenir, au début de l'été, le cabinet d'architecture GREGOIRE pour la maîtrise d'œuvre de l'opération. Un avant-projet a depuis été élaboré et présenté au bureau municipal le 31 août dernier. Les grandes lignes du programme sont présentées à l'assemblée délibérante.

Le planning prévoit un dépôt de permis de construire pour la mi-octobre 2021 et un démarrage des travaux au cours de l'automne 2022. Le projet est validé par 25 voix pour et 2 contre.

III.2. Lotissement Le Bordage – Vente de lots

Le lotissement communal « Le Bordage » à usage d'habitation a été autorisé par arrêté municipal du 28 janvier 2020. Les ventes sont en cours et le maire est autorisé par le conseil municipal à signer l'acte notarié pour deux nouvelles cessions.

III.3. Programme de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2022

Le Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire a mis en place, en 2015, un plan stratégique dans lequel s'inscrit notamment l'objectif d'éradiquer les lampes énergivores et environnementalement néfastes qui ne sont plus commercialisées depuis cette année-là.

Le SIEMML aide les collectivités à remplacer les lanternes de plus 15 ans et d'une puissance supérieure à 150 watts en participant à hauteur de 35% pour les rénovations en question. Une enveloppe budgétaire de 15 000 € représentant 65% du coût des travaux sera consacrée par la commune au remplacement de lanternes énergivores.

IV. ADMINISTRATION GENERALE FINANCES

IV.1. Durée de temps de travail des agents communaux

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures.

Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies. Ce principe d'annualisation garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différent selon la spécificité des missions exercées.

Un protocole d'accord a été passé avec les employés communaux en date du 14 décembre 2001. Ce document qui prévoyait notamment une durée annuelle effective d'heures de travail de 1 600 heures a été modifié par délibérations du 7/1/2005 et du 16/5/2008 pour augmenter la durée de temps de travail de 7 heures en enlevant, à cet effet, une journée d'ARTT. La durée annuelle du temps de travail est donc de 1 607 heures.

L'assemblée délibérante décide de prendre une nouvelle délibération pour justifier auprès des services de l'Etat de l'accomplissement, par les agents communaux de La Séguinière, de la durée légale.

IV.2. Personnel communal – Recrutement d'un stagiaire pour l'année scolaire 2021/2022

Depuis la rentrée de septembre 2008, la commune se porte régulièrement candidate pour accueillir au sein des services Techniques un lycéen en contrat d'apprentissage. Cette possibilité offerte en matière de recrutement permet d'accueillir des jeunes travailleurs et de les former professionnellement. Pour l'année 2021/2022, le conseil municipal autorise M. le maire à signer une convention avec la Maison Familiale Rurale de Mauléon pour l'accueil d'un stagiaire aux services techniques.

IV.3. Pause méridienne - Création d'emplois non-permanents pour 2021/2022

Il arrive que la commune ait besoin de recruter ponctuellement du personnel supplémentaire notamment pour assurer un bon fonctionnement du service lors de la pause méridienne. Une délibération avait été prise en ce sens pour l'année scolaire précédente.

Le maire est de nouveau autorisé à procéder au recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois. La rémunération sera déterminée sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 du grade des adjoints techniques territoriaux (IB 354).

IV.4. Intervention musicale en milieu scolaire – Année 2021/2022

La convention avec l'Agglomération du Choletais pour l'intervention musicale à l'école maternelle publique « Marcel Luneau » sera reconduite lors de la prochaine année scolaire. La prise en charge financière de l'enseignant retenu au sein du Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique du Choletais sera assurée par l'AdC qui facturera, à terme, le montant de la prestation à la commune de La Séguinière. Le coût pour une année scolaire correspond à 55 € x 32 semaines soit 1 760 €. Cette somme sera prise en compte dans le calcul de la subvention versée à l'Ecole Privée Notre Dame, sous contrat d'association.

IV.5. Mise en place du compte financier unique

La candidature de la commune a été retenue pour participer à l'expérimentation du compte financier unique pour les exercices 2022 et 2023. Cette expérimentation s'appliquera au budget principal ainsi qu'à l'ensemble des budgets annexes (lotissements communaux). Ce document se substituera au compte administratif tenu par le maire ainsi qu'au compte de gestion tenu par le trésorier.

Le maire est autorisé à signé la convention avec l'Etat approuvée par le conseil municipal.

IV.6. Modifications statutaires de l'Agglomération du Choletais

Le conseil municipal donne un avis favorable à la proposition de modification statutaire de l'AdC qui porte sur :

- Le transfert de la compétence facultative en matière de défense extérieure contre l'incendie,
- La modification de la compétence facultative en matière d'actions culturelles pour permettre le soutien aux manifestations culturelles supra-communautaires qui offrent une présence régulière sur le territoire de l'Agglomération du Choletais,
- La substitution de la dénomination "compétences optionnelles" par l'expression "compétences exercées à titre supplémentaire".

IV.7. Mise en vente de biens communaux sur le site « Agorastore »

La commune est amenée à céder des biens mobiliers dont elle est propriétaire, en raison de leur vétusté ou parce qu'ils ne présentent plus d'intérêt pour le fonctionnement de la collectivité.

Pour la cession de matériel et équipements en inox du restaurant scolaire, il est décidé de recourir aux services du site internet en ligne « Agorastore ». Ce site, accessible à tous, permet de vendre en toute transparence, des biens aux plus offrants - particuliers, entreprises ou autres collectivités.

V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

V.1. Julien BOUHIER – Administration générale - Finances

Aides aux commerces

Une aide spécifique pour les petits commerces multi-activités des communes peu denses vient d'être mise en place par le gouvernement. C'est le réseau des CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) qui est chargé d'instruire les demandes d'aides plafonnées à 8 000 euros par bénéficiaire.

Scrutins électoraux

Le ministre de l'Intérieur, Gérald DARMANIN, a présenté le calendrier électoral 2022 concernant les dates de l'élection présidentielle et des élections législatives lors du Conseil des ministres : élection présidentielle les dimanches 10 avril et 24 avril 2022, élections législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022.

Subventions

La commune a déposé, en début d'année, des dossiers de demande de subvention pour 3 projets d'investissement : l'extension de la mairie, le bâtiment technique de la Ménardière, l'isolation et l'étanchéité de la toiture de l'école élémentaire publique. Ces trois demandes ont été retenues par les services de l'Etat et vont bénéficier respectivement de 177 364 €, 71 212 € et 38 784 €. Soit un total de 287 360 €.

Vigipirate

La nouvelle posture Vigipirate « été-automne 2021 » est active et maintient l'ensemble du territoire au niveau « sécurité renforcée – risque d'attentat ». Cette posture met l'accent sur la sécurité des sites touristiques et des transports publics, la sécurité des espaces de commerces et des lieux de rassemblement, la sécurité des bâtiments publics. Le logogramme « sécurité renforcée – risque d'attentat » est affiché sur la porte de la mairie.

V.2. Julie BARREAU – Environnement – Cadre de vie - Sports

Associations communales

L'occupation des salles municipales et autres équipements publics est de nouveau autorisée pour les associations communales sous réserve du contrôle du Pass Sanitaire pour les majeurs et du respect d'un protocole adapté. Concernant les acquisitions récentes, le nouveau praticable a été installé fin août par les employés municipaux dans l'espace gym de la salle Pierre de Coubertin.

Parcours Ecocitoyen

Le Parcours Ecocitoyen : reprendra début octobre. Cette année, il est envisagé d'adhérer à l'association « Le Passeport du Civisme ». L'objectif du Passeport restera le même : forger la citoyenneté par l'implication dans la vie locale, proposer un parcours basé sur les devoirs plus que sur les droits et favoriser l'engagement individuel. L'intérêt de ce parcours à 3 étages réside dans l'apprentissage des valeurs, l'expérimentation, l'enracinement, la découverte du monde professionnel et l'expérience sociale.

Cyanobactéries

Les « cyanos » sont ces algues bleues qui se développent massivement en rivières et donne cette couleur bleue ou verte intense à l'eau. Ce sont des organismes microscopiques qui se développent en profondeur et peuvent créer une couche épaisse en surface donnant l'aspect de « déversements de peinture ». Certaines espèces de cyanobactéries produisent des toxines qui ont un effet sur la santé (irritations cutanées, vomissements, nausées, diarrhées...). C'est le cas de la « Microcystis » que l'on retrouve à cette période de l'année sur la Moine.

Les précautions à prendre pour les activités nautiques sont les suivantes : n'ingérez pas d'eau et ne pratiquez pas dans les zones présentant de l'écume, évitez de porter les mains à votre bouche, prenez une douche dès que possible et nettoyez les équipements. En cas de pratique de la pêche, il faut limiter la consommation de petits poissons qu'il faut absolument éviscérer et étêter. Concernant les animaux domestiques mieux vaut les tenir en laisse pour éviter toute baignade ou abreuvement.

Broyage des végétaux

À la suite de l'opération de broyage pour les particuliers du printemps 2021, l'Agglomération du Choletais réitère l'expérience en proposant de nouveau cette opération, du 1er octobre au 27 novembre 2021. Pour La Séguinière, plusieurs demi-journées de broyage seront organisées sur le site de l'ancienne déchèterie, parking de la Prairie, avenue de Nantes : vendredi 1er octobre de 14h00 à 17h00, samedi 2 octobre de 9h00 à 12h00 et samedi 6 novembre de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.

Eau de Cholet

L'entreprise VEOLIA, nouveau fournisseur d'eau potable sur le territoire de l'AdC depuis avril 2021 a communiqué les contacts et horaires à destination des usagers. Les services d'accueil ou téléphonique sont en mesure de répondre à toute question portant sur : l'ouverture/fermeture de compteur, la création de branchement, les problèmes de facturation ou de prélèvement, les démarches liées aux emménagements et aux déménagements. Les contacts téléphoniques sont le 02 41 29 47 65 pour l'accueil et le 0 969 323 529 en cas d'urgence 7j/7.

V.3.Serge GUINAUDEAU – Urbanisme - Travaux

Présente les sujets évoqués lors de la commission Urbanisme – Travaux du 1er septembre 2021 et qui n'ont pas fait l'objet d'une délibération au cours de la présente séance, à savoir :

- Les prochains désherbages participatifs au cimetière auront lieu les 9 septembre et 21 octobre.
- Une réflexion est en cours au sein de la commission pour régler les problèmes d'adressages des maisons isolées, hors agglomération.
- La peinture de la partie multi-accueil de la maison de l'enfance a été réalisée.
- Le programme d'entretien de la voirie pour l'année 2021 va débuter semaine 37.
- Les travaux de création de la liaison douce pour rejoindre la commune de Saint-Léger sont en voie d'achèvement.
- La maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de la Garenne est venue se présenter à la municipalité début juillet. Cette rencontre a été l'occasion d'exposer les attentes de la commune.

V.4.Astrid FRAPPIER – Actions de proximité

Rappelle qu'il a été décidé, avec le CCAS, de remplacer, comme l'an passé, le traditionnel repas des aînés par un plateau repas à emporter. Des invitations, avec coupon-réponse, ont été envoyées aux personnes nées avant le 31/12/1952. La remise des plateaux aura lieu le dimanche 10 octobre 2021 entre 11h00 et 12h30.

Abri-vélos sécurisé

Le formulaire d'inscription pour l'usage de l'abri vélos installé près de la mairie, pour l'année 2021-2022, est disponible. Les usagers de TPC (Transport Public du Choletais) qui souhaitent utiliser ce service doivent remplir ce formulaire et apporter les différentes pièces (carte d'identité, carte Choletbus, caution de 15 €...) au secrétariat de mairie.

V.5.David CARON - Information – Communication - Evènementiel

Aire de Camping-car

La société Camping-car Park a fait parvenir le rapport de la saison estivale 2021 de l'aire de l'avenue de Nantes. Le nombre de nuits en juin, juillet et août est en hausse de 12% par rapport à 2020 (1 060 c/ 947). Le taux de fréquentation

sur ces 3 mois et de 57%, il est plus élevé que le taux moyen de fréquentation du réseau CCP qui est de 47%.

Déambulation musicale

Pour le 14 juillet, la « Musique la Séguinière » a eu la très bonne idée de demander au maire une autorisation pour déambuler dans les rues de la commune au motif, très sympathique, de mettre un peu de gaité dans le cœur des habitants en ce jour de Fête Nationale.

V.6.Agnès BRUCHE – Culture - Jeunesse

Informe que les 2 spectacles programmés en juillet et août ont été très appréciés des personnes présentes. Ces spectacles n'ont malheureusement pas attiré un public très nombreux. Cette situation interroge sur les prochaines manifestations à organiser (communication, contraintes sanitaires, choix de la programmation...).

A la bibliothèque, la mise en place du Pass Sanitaire a engendré une diminution du nombre des permanences en raison du manque de bénévoles disposés à effectuer le contrôle à l'entrée.

La commission qu'elle préside espère toutefois que le Pass et la reprise des activités va permettre de proposer une saison culturelle attendue de tous.

V.7.Alain GUILLEZ (remplacé par Céline TREMBLAIS) – Vie Scolaire - Enfance

Communique les effectifs scolaires 2021-2022 recensés dans les écoles lors de la rentrée qui s'est faite suivant le protocole de niveau 2 en vigueur.

- Ecole publique

Maternelle 4 classes : 92 élèves (101 en 2020-2021)

Elémentaire 8 classes : 184 élèves (196 en 2020-2021)

Total école publique 276 élèves (297 en 2020/2021 et 311 en 2019/2020)

- Ecole privée

Maternelle 2 classes : 52 élèves (57 en 2020-2021)

Elémentaire 5 classes : 116 élèves (115 en 2020-2021)

Total école privée 168 élèves (172 en 2020/2021 et 189 en 2019/2020)

V.8.Marie PELTIER – Affaires sociales

Communique la date pour le prochain Don du Sang : mercredi 20 octobre de 16h30-19h30. Inscription/prise de rdv sur le site de l'EFS comme d'habitude. Pas d'obligation du Pass Sanitaire.

VI. AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

VI.1. Décisions prises par délégation du Conseil Municipal – Droit de Prémption Urbain

Monsieur le maire précise que selon l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte des décisions prises en application d'une délégation du conseil municipal lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante. Il informe à ce sujet les conseillers municipaux, qu'il n'a pas fait usage du droit de prémption de la commune à l'occasion de ventes de bien situés rue du Sacré Cœur, rue de Bellevue, avenue de Nantes, rue du Paradis, allée des Laboureurs, rue des Bruyères.

VI.2. Services de l'Etat

Le nouveau représentant de l'Etat pour notre arrondissement est Ludovic MAGNIER. Agé de 41 ans, il était précédemment haut-commissaire chargé de la lutte contre la pauvreté.

VI.3. Prochaines réunions

Monsieur le maire rappelle la date de la prochaine réunion du conseil municipal : lundi 11 octobre 2021 à 20h30.